



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DE LA CORSE-DU-SUD**

# Guide à l'usage des agents de la préfecture pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR)



Mis à jour en juin 2020



## Le handicap moteur

Les troubles de la motricité peuvent signifier une atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois des troubles de la communication, des difficultés à contrôler ses gestes et à s'exprimer ; mais sans altérer pour autant les capacités intellectuelles.

Les personnes en situations de handicap peuvent être en fauteuil roulant (manuel ou électrique), se déplacer avec difficultés (déambulateur, canne, béquilles).

Lorsque vous accueillez une personne déficiente motrice :

- Adressez-vous à la personne directement et non à son accompagnant.
- N'hésitez pas à aider une personne en difficulté, après le lui avoir demandé. Ne vous offusquez pas si elle décline votre aide, beaucoup de personnes handicapées accordent une grande importance à leur autonomie.
- Le regard que vous portez est important ; il stigmatise et peut lui donner l'impression d'être réduite à son handicap.
- Patienter devant un guichet, un ascenseur ou un service est très pénible : laissez-leur la priorité le temps d'effectuer leurs déplacements.
- La station debout est pénible, proposez à la personne de s'asseoir.
- Le fauteuil roulant tient le rôle des jambes. S'appuyer dessus est une familiarité qui peut être mal perçue et dangereuse.

A la préfecture de la Corse-du-Sud, une salle de consultation dédiée est accessible depuis l'accueil général afin d'assurer la confidentialité des personnes à mobilité réduite.

Pour plus de précisions, consultez la fiche de procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite et des personnes en difficulté.



## Le handicap mental

Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision.

Les personnes ayant un handicap mental éprouvent des difficultés à se situer dans l'espace et dans le temps. Cela nécessite une compensation adaptée qui est essentiellement une aide humaine à laquelle peut s'ajouter une aide technique.

Il importe de souligner que la personne illettrée ou analphabète ou ne maîtrisant pas la langue du pays, les enfants, certaines personnes âgées, auront le même mode de fonctionnement que la personne ayant des difficultés de compréhension et de communication ; c'est-à-dire qu'elles seront à la recherche d'informations visuelles et sonores simplifiées.

Du fait de leur déficience intellectuelle, les personnes en situation de handicap mental ont des difficultés spécifiques pour mémoriser et évaluer les informations, fixer leur attention, évaluer le temps, apprécier la valeur de l'argent, maîtriser les règles de communication et de vocabulaire, appréhender les conventions et règles tacites et maîtriser la lecture et l'écriture.

### Lorsque vous accueillez une personne déficiente mentale :

- Souriez ! L'expression de votre visage mettra votre interlocuteur en confiance.
- Parlez normalement en utilisant des phrases simples et évitez les détails.
- Prenez le temps d'écouter et de comprendre.
- Pour la guider, sachez que les indications d'orientations sont difficiles à appréhender. Assurez-vous que la personne a compris ou accompagnez-la.
- En cas de difficulté grave, appelez le SAMU ou les pompiers.



## Le handicap auditif

La principale difficulté pour une personne déficiente auditive est de percevoir, d'entendre et de déchiffrer les messages sonores dont la parole. La perte de la stéréophonie ne permet plus de localiser l'origine du bruit.

Il faut distinguer la personne sourde de la personne malentendante.

La personne sourde est une personne née sourde, ou qui a perdu totalement l'ouïe. Elle n'entend pas la parole et ne peut être aidée que par des techniques visuelles (langue des signes par exemple).

La personne malentendante dispose d'un reste auditif exploitable. Elle peut bénéficier d'aides sonores (appareils auditifs, boucle magnétique...) et parfois lire sur les lèvres.

Le handicap auditif n'est pas apparent. Voici quelques signes pour identifier une personne sourde ou malentendante : la personne pointe son oreille du doigt et secoue la tête, elle bouge les lèvres sans produire de son ou parle d'une voix modulée, elle communique avec des signes ou elle présente un calepin et un crayon.

Lorsque vous accueillez une personne déficiente auditive :

- Assurez-vous que la personne vous regarde avant de parler.
- Ne mettez pas la main devant la bouche, ne mâchez pas de chewing-gum.
- Ne criez pas, parlez clairement à un rythme modéré en articulant.
- Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
- Reformulez plutôt que de répéter une phrase non comprise.
- Soyez patient et ne vous énervez pas si on vous demande de répéter.
- Dans le cas de difficultés de communication, il peut être utile de proposer à la personne d'écrire ce qu'on veut lui dire.
- Afin que la personne sourde ou malentendante puisse s'exprimer, distribuez-lui systématiquement des programmes et plans (éventuellement annotés) et proposez-lui papier et crayon.



## Le handicap visuel

Parmi les personnes déficientes visuelles il faut distinguer les personnes non-voyantes des personnes malvoyantes.

Les personnes non-voyantes ont une cécité totale et appréhendent le monde principalement par leurs autres sens (toucher, ouïe, odorat, goût). Elles se déplacent le plus souvent avec une canne blanche qui leur permet de détecter les obstacles ou avec un chien guide. La personne aveugle, même si elle ne vous voit pas, entend et sent la présence. Elle a besoin d'explications claires et de descriptions précises (devant vous, à votre gauche...) des personnes et des lieux.

Les personnes malvoyantes perçoivent différemment les éléments de l'environnement en fonction de leur type de vision (floue, champ visuel réduit,...). La personne malvoyante voit mal, mais conserve certaines sensibilités des formes et des couleurs. Elle a besoin d'être proche des objets ou des personnes pour les reconnaître. L'éclairage, l'encombrement des lieux, le contraste des obstacles et des reliefs influent sur leur capacité à percevoir l'espace. Certaines personnes malvoyantes se déplacent à l'aide d'une canne (régulièrement ou ponctuellement), ou un chien guide, pour détecter les obstacles non perçus visuellement.

Lorsque vous accueillez une personne déficiente visuelle :

- La communication visuelle n'étant plus possible, n'hésitez pas à parler.
- Pour capter l'attention d'une personne déficiente visuelle, appelez-la par son nom.
- Présentez-vous de façon claire en précisant votre nom et votre fonction.
- Proposez votre aide, la personne vous dira si elle en a besoin. Ne vous offusquez pas si elle refuse.
- Pour guider une personne aveugle, offrez-lui votre bras. Cette personne tiendra votre coude et vous serez placé légèrement en avant et pourrez ainsi anticiper les éventuels obstacles.



## Les priorités prévues par la loi

### Détenteurs d'une carte d'invalidité



La carte d'invalidité civile a pour but d'attester que son détenteur est handicapé.

La carte d'invalidité donne droit à une priorité d'accès aux places assises dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour le titulaire et la personne qui l'accompagne). Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.

### Détenteurs d'une carte portant la mention : « Priorité pour personne handicapée »



Cette carte permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.



Il est obligatoire d'accepter les chiens guides et tous les animaux éduqués accompagnant les personnes handicapées